

01022021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers  
En exercice 15  
Présents 13  
Votants 14

***L'an deux mille vingt et un***

***Le dix mars à dix-huit heures***

***Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAEC***

***Date de Convocation : 03 mars 2021***

***Présents : MMES ARZIC-PENIL Y., BARON C., BOURGES-ALLAIRE MARI ANNA, DENIS-KERANFORN G., PENN M. ,  
RICOUS., MRS ABRASSART J., BOUGET Stéphane , LAINE J., NEDELEC A., TIRILLY A., GOUTTEQUILLET L.***

***Absents : Sébastien BOUGET, excusé qui a donné pouvoir à André NEDELEC et Nathalie KERVARREC***

***Monsieur Loïc GOUTTEQUILLET a été élu secrétaire***

***Reconduction du dispositif  
pour la destruction des frelons  
asiatiques pour 2021***

***Le Maire propose à l'assemblée de reconduire le dispositif en 2021 à savoir le remboursement intégral des frais pour la destruction des nids de frelons asiatiques seulement dans le cas où l'utilisateur fait appel à un organisme agréé.***

***Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité cette proposition.***

***Pour copie conforme***

***Le Maire***

02022021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*

*En exercice 15*

*Présents 13*

*Votants 14*

***L'an deux mille vingt et un***

***Le dix mars à dix-huit heures***

***Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAEC***

***Date de Convocation : 03 mars 2021***

***Présents : MMES ARZIC-PENIL Y., BARON C., BOURGES-ALLAIRE MARI ANNA, DENIS-KERANFORN G., PENN M. , RICOUS., MRS ABRASSART J., BOUGET Stéphane , LAINE J., NEDELEC A., TIRILLY A., GOUTTEQUILLET L.***

***Absents : Sébastien BOUGET, excusé qui a donné pouvoir à André NEDELEC et Nathalie KERVARREC***

***Monsieur Loïc GOUTTEQUILLET a été élu secrétaire***

***Projet de délimitation d'un périmètre  
d'intervention foncière sur les vallées  
du Lopic et Pontelour***

*Conformément à l'article L322-1 du code de l'environnement, le Conservatoire du littoral, établissement public de l'Etat à caractère administratif, a pour mission de mener, après avis des conseils municipaux et en partenariat avec les collectivités territoriales intéressées, une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral et de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique.*

*Afin de compléter son action sur le littoral et les vallées de Guimaec et Locquirec, le Conservatoire du littoral a validé en 2019 la création d'un périmètre d'intervention foncière sur les vallées du Lopic et du Pondelour pour sa partie située sur la commune de Locquirec, en cohérence avec la zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles mise en place par le conseil départemental.*

*Il est proposé d'étendre ce périmètre sur le territoire de la commune de Guimaëc, afin de donner de la cohérence aux actions foncières pour la protection, la restauration et la valorisation des deux vallées, dans les conditions proposées au plan ci-joint.*

*De façon globale, l'intervention foncière du Conservatoire permettra d'éviter la fermeture des milieux, la gestion des prairies humides, la maîtrise des usages afin de favoriser ceux qui contribuent à la biodiversité, et dans la mesure du possible, d'envisager une ouverture au public raisonnée au regard des enjeux et de la nature des milieux.*

*Aussi, conformément à la procédure précitée, le Conservatoire sollicite l'avis du conseil municipal afin de valider son intervention foncière sur le site des vallées du Lapic et du Pondelour, conformément à la délimitation portée au plan joint.*

*Par courrier en date du 10 novembre 2020, le Conservatoire du littoral a sollicité l'avis du Conseil Municipal sur ce projet avant de le présenter à ses instances délibérantes.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'intervention foncière du Conservatoire du littoral sur le périmètre tel que défini sur le plan ci-annexé.*

*Donne un accord de principe pour la mise en place d'une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur ce même périmètre au profit du Conservatoire du littoral.*

*Pour copie conforme  
Le Maire*

03020221

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice 15

Présents 13

Votants 14

*L'an deux mille vingt et un*

*Le dix mars à dix-huit heures*

*Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAEC*

*Date de Convocation : 03 mars 2021*

*Présents : MMES ARZIC-PENIL Y., BARON C., BOURGES-ALLAIRE MARI ANNA, DENIS-KERANFORN G., PENN M. , RICOU S., MRS ABRASSART J., BOUGET Stéphane , LAINE J., NEDELEC A., P., TIRILLY A., GOUTTEQUILLET L.*

*Absents : Sébastien BOUGET, excusé qui a donné pouvoir à André NEDELEC et Nathalie KERVARREC*

*Monsieur Loïc GOUTTEQUILLET a été élu secrétaire*

**Demande de subvention de fonctionnement  
à Morlaix Communauté pour le musée**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est possible de solliciter Morlaix Communauté dans le cadre du fonctionnement du musée et propose de demander 2 500€ d'aide pour 2021.

Un compte-rendu de l'année écoulée et les prospectives pour 2021 seront joints à la délibération ainsi qu'un bilan financier.

Le Maire entendu, les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à solliciter 2 500 euros auprès de Morlaix Communauté dans le cadre du fonctionnement du Musée pour 2021.

Pour copie conforme  
Le Maire

04022021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers  
En exercice 15  
Présents 13  
Votants 14

***L'an deux mille vingt et un***

***Le dix mars à dix-huit heures***

***Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAEC***

***Date de Convocation : 03 mars 2021***

***Présents : MMES ARZIC-PENIL Y., BARON C., BOURGES-ALLAIRE MARI ANNA, DENIS-KERANFORN G., PENN M. , RICOUS., MRS ABRASSART J., BOUGET Stéphane , LAINE J., NEDELEC A., TIRILLY A., GOUTTEQUILLET L.***

***Absents : Sébastien BOUGET, excusé qui a donné pouvoir à André NEDELEC et Nathalie KERVARREC***

***Monsieur Loïc GOUTTEQUILLET a été élu secrétaire***

**Location de landes à  
Trobedec**

Monsieur le Maire propose de louer des landes à Trobedec appartenant à Monsieur Jérôme DAVID pour un montant annuel de 200€.

**DESIGNATION DES LIEUX**

Commune	Lieudit	N° parcelle	Nature	Surface
GUIMAEC	« Kerouriou an od »	A 0654		10 961m2
GUIMAEC	« Kerouriou Laden Bihan »	A 0651		110m2
GUIMAEC		A 0653		2 326m2

GUIMAEC	« Kerouriou an od » « Kerouriou huella an od »	A 0714		513m2
---------	---	--------	--	-------

Les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité le Maire à signer le contrat de bail à ferme pour une durée de neuf années pour un montant annuel de 200€.

Pour copie conforme  
*Le Maire*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers  
En exercice 15  
Présents 13  
Votants 14

***L'an deux mille vingt et un***

***Le dix mars à dix-huit heures***

***Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAEAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAEAC***

***Date de Convocation : 03 mars 2021***

***Présents : MMES ARZIC-PENIL Y., BARON C., BOURGES-ALLAIRE MARI ANNA, DENIS-KERANFORN G., PENN M. , RICOUS., MRS ABRASSART J., BOUGET Stéphane , LAINE J., NEDELEC A., P., TIRILLYA., GOUTTEQUILLET L.***

***Absents : Sébastien BOUGET, excusé qui a donné pouvoir à André NEDELEC et Nathalie KERVARREC***

***Monsieur Loïc GOUTTEQUILLET a été élu secrétaire***

**Adhésion au groupement de  
Commande pour le site Internet  
de Morlaix Communauté**

*A l'été 2020, Morlaix Communauté a lancé une consultation pour recruter une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de l'aider dans la rédaction d'un cahier des charges pour*

- La création ou la refonte des sites institutionnels de Morlaix Communauté et des Communes*
- La création d'une plateforme web de l'attractivité*

*Morlaix Communauté propose aux Communes d'adhérer par convention à ce groupement de commande car il s'avère qu'une mutualisation du socle technique pourrait être envisagée principalement pour réduire les coûts de développement de l'ensemble des sites internet. Après plusieurs réunions de travail, Morlaix Communauté s'oriente vers la création d'une usine à sites qui est un ensemble de modèles ou gabarits que chaque commune pourrait choisir selon ses besoins tout en bénéficiant d'un socle commun d'informations et tout en préservant son autonomie.*

*La signature de la convention pour une durée maximum de quatre années n'engage en rien la commune d'adhérer, seule la signature du premier bon de commande l'oblige.*

*Monsieur le Maire explique qu'il faut choisir un membre titulaire et un membre suppléant afin de siéger à la commission d'appel d'offres mixte et propose*

*-Mr LE GOFF Pierre, titulaire  
-Mr Alain TIRILLY, suppléant*

*Le Maire entendu, les membres du Conseil Municipal l'autorisent à l'unanimité à signer la convention constitutive du groupement de commandes relatif à la création ou refonte de sites internet et prestations associées et votent à l'unanimité*

*-Mr LE GOFF Pierre, membre titulaire  
-Mr TIRILLY Alain, membre suppléant*

*Pour copie conforme  
Le Maire*

***CETTE DELIBERATION COMPLETE ET ANNULE LA 05022021***



06022021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*

*En exercice 15*

*Présents 13*

*Votants 14*

***L'an deux mille vingt et un***

***Le dix mars à dix-huit heures***

***Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAEC***

***Date de Convocation : 03 mars 2021***

***Présents : MMES ARZIC-PENIL Y., BARON C., BOURGES-ALLAIRE MARI ANNA, DENIS-KERANFORN G., PENN M. , RICOU S., MRS ABRASSART J., BOUGET Stéphane , LAINE J., NEDELEC A., P., TIRILLYA., GOUTTEQUILLET L.***

***Absents : Sébastien BOUGET, excusé qui a donné pouvoir à André NEDELEC et Nathalie KERVARREC.***

***Monsieur Loïc GOUTTEQUILLET a été élu secrétaire***

***Emprunt de 200 000€***

***auprès de Crédit Mutuel de Bretagne***

*le Maire explique à l'assemblée que cinq organismes ont été sollicités, après étude des propositions, il demande au Conseil Municipal de retenir l'offre du Crédit Mutuel de Bretagne pour le financement de la réhabilitation de la Maison rose pour un montant de 200 000€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :*

***durée d'amortissement : 20 ans (240 mois)***

***périodicité des échéances : trimestrielle***

***taux de base : 0.48% fixe***

***taux effectif global : 0.4901 l'an***

***type d'amortissement : progressif***  
***frais de dossier : 200€***

*Le Conseil autorise le Maire, à l'unanimité, à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.*

*Pour copie conforme*  
*Le Maire*

07022021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers  
En exercice 15  
Présents 13  
Votants 14

***L'an deux mille vingt et un***

***Le dix mars à dix-huit heures***

***Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAEC***

***Date de Convocation : 03 mars 2021***

***Présents : MMES ARZIC-PENIL Y., BARON C., BOURGES-ALLAIRE MARI ANNA, DENIS-KERANFORN G., PENN M. , RICOUS., MRS ABRASSART J., BOUGET Stéphane , LAINE J., NEDELEC A., P., TIRILLY A., GOUTTEQUILLET L.***

***Absents : Sébastien BOUGET, excusé qui a donné pouvoir à André NEDELEC et Nathalie KERVARREC***

***Monsieur Loïc GOUTTEQUILLET a été élu secrétaire***

**Fixation du montant des loyers  
Pour la MAM et l'appartement**

Les travaux de rénovation de la Maison des assistantes maternelles touchent à leur fin, il y a lieu de déterminer le montant du loyer mensuel de la maison des assistantes maternelles et celui de l'appartement au-dessus de la MAM. Monsieur le Maire propose le montant de 400 euros TTC mensuels hors charges pour la MAM et 450€ TTC hors charges pour l'appartement.

Le loyer sera révisé à la date anniversaire de la date d'occupation en fonction de la variation annuelle de l'indice de référence des loyers publiés par l'INSEE. L'indice de référence sera l'indice IRL du dernier trimestre connu.

Le Maire entendu, les membres du Conseil Municipal l'autorisent à l'unanimité à signer les contrats de location pour un montant mensuel de 400 euros TTC pour la MAM et 450€ TTC pour l'appartement.

Pour copie conforme

*Le Maire*

08022021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*

*En exercice 15*

*Présents 13*

*Votants 14*

***L'an deux mille vingt et un***

***Le dix mars à dix-huit heures***

***Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAEC***

***Date de Convocation : 03 mars 2021***

***Présents : MMES ARZIC-PENIL Y., BARON C., BOURGES-ALLAIRE MARI ANNA, DENIS-KERANFORN G., PENN M. , RICOU S., MRS ABRASSART J., BOUGET Stéphane , LAINE J., NEDELEC A., TIRILLY A., GOUTEQUILLET L.***

***Absents : Sébastien BOUGET, excusé qui a donné pouvoir à André NEDELEC et Nathalie KERVARREC***

***Monsieur Loïc GOUTTEQUILLET a été élu secrétaire***

**Création d'un budget annexe  
Pour le projet de Runabat**

Vu le Code des Communes

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Considérant :

-que par exception au principe d'unité budgétaire, divers textes ont prévu l'établissement de budgets annexes qui ont pour objet de regrouper les opérations de services ayant une organisation dotée d'une autonomie relative et dont l'activité tend à produire ou à rendre des services  
-qu'il est nécessaire de fournir des indications détaillées sur le fonctionnement de ce service, de suivre d'année en année l'évolution de la situation financière, de dégager et de retracer l'affectation donnée aux résultats.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un budget annexe au budget principal. Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2021 de ce budget annexe et seront assujettis à la TVA.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Trésorier pour exécution ainsi qu'au service des Impôts des entreprises pour ouverture du dossier de TVA et attribution d'un numéro de déclarant TVA.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la création d'un budget annexe dénommé « Lotissement de Runabat » à compter de

l'exercice budgétaire 2021, opte pour un régime de TVA et autorise le Maire à solliciter l'autorisation de l'administration fiscale.

Pour copie conforme

*Le Maire*

09022021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

En exercice 15

Présents 13

Votants 14

***L'an deux mille vingt et un***

***Le dix mars à dix-huit heures***

***Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAEC***

***Date de Convocation : 03 mars 2021***

***Présents : MMES ARZIC-PENIL Y., BARON C., BOURGES-ALLAIRE MARI ANNA, DENIS-KERANFORN G., PENN M., RICOUS.,MRS ABRASSART J., BOUGET Stéphane , LAINE J., NEDELEC A., TIRILLY A., GOUTTEUILLET L.***

***Absents : Sébastien BOUGET, excusé qui a donné pouvoir à André NEDELEC et Nathalie KERVARREC***

***Mr Loïc GOUTTEUILLET a été élu secrétaire***

***Subventions 2021***

*Le Maire informe le Conseil Municipal des demandes de subventions aux associations préalablement étudiées en Commission le 03 mars 2021.*

*Le Maire entendu, le Conseil Municipal accorde à l'unanimité les subventions suivantes :*

<b>Associations</b>	<b>2021</b>
Association Moulin du Finistère	70€ sur demande

Adhésion abonnement	
Foyer socio-éducatif	120€ sur demande
ADMR (aides diverses)	540€
Amicale Laïque	1 070€ (Activité piscine )
Son ar Mein	350€
Solidarités Paysans (agriculteurs guimaëcois concernés)	50€
SNSM LOCQUIREC	120€
SNSM PLOUGASNOU	120€
Fondation du Patrimoine	55€
RASED (1€ par enfant)	83€
Les abeilles du Pays de MORLAIX	250€ sur demande
Association comité jumelage Locquirec/Drumshanbo	100€ sur demande
Fédération GOUREN	100€ sur demande
Association du musée	4 000€
Association Poul Rodou	150€ sur demande
CCAS au compte 657362	0€
MFR (1élève de la commune)	50€
Bâtiment CFA Côtes d'Armor	50€ sur demande
Campus des métiers et de l'artisanat	50€ sur demande
Chambre des métiers et de l'artisanat	50€ sur demande
IFAC (2 élèves de la commune)	100€
Secours Populaire français	100€

ADDESKI lutte contre l'illettrisme	50€
---------------------------------------	-----

Pour copie conforme  
Le Maire



10022021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice 15

Présents 13

Votants 14

*L'an deux mille vingt et un*

*Le dix mars à dix-huit heures*

*Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAEC*

*Date de Convocation : 03 mars 2021*

*Présents : MMES ARZIC-PENIL Y., BARON C., BOURGES-ALLAIRE MARI ANNA, DENIS-KERANFORN G., PENN M., RICOU S., MRS ABRASSART J., BOUGET Stéphane, LAINE J., NEDELEC A., TIRILLY A., GOUTEQUILLET L.*

*Absents : Sébastien BOUGET, excusé qui a donné pouvoir à André NEDELEC et Nathalie KERVARREC*

*Mr Loïc GOUTTEQUILLET a été élu secrétaire*

**Participations 2021**

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des demandes de participations pour 2021.*

*Le Maire entendu, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité les participations suivantes pour un montant total de 56 000€ :*

<b>DEMANDES</b>	<b>2021</b>
<i>Syndicat de voirie</i>	<i>36 815</i>
<i>SIMIF</i>	<i>2 200</i>

<i>MORLAIX COMMUNAUTE Redevance OM</i>	<i>4 000</i>
<i>ULAMIR</i>	<i>9 000</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Convention enfance jeunesse 2021</i></li> <li>- <i>Coordination enfance jeunesse1.6x947</i></li> <li>- <i>Participation intercommunale 2.5x947</i></li> </ul>	
<i>HEOL</i>	<i>825</i>
<i>SYNDICAT MIXTE VIGIPOL</i>	<i>400</i>
<i>AMF</i>	<i>325</i>
<i>OCEADE</i>	<i>100</i>
<i>C.A.U. E</i>	<i>100</i>
<i>INITIATION LANGUE BRETONNE</i>	<i>1 500</i>
<i>TIEZ BREIZ</i>	<i>40</i>
<i>Autres demandes au cours de l'année</i>	<i>695</i>
<i>TOTAL</i>	<i>56000</i>

Pour copie conforme  
*Le Maire*

**11022021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de membres en exercice : 15*

*Nombre membres présents : 13*

*Nombre de suffrages exprimés : 14*

L'an deux mille vingt et un

Le dix mars à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de GUIMAEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAEC

Date de convocation : 03 mars 2021

***Présents : MMES ARZIC-PENIL Y., BARON C., BOURGES-ALLAIRE MARI ANNA, DENIS-KERANFORN G., PENN M., RICOUS., MRS ABRASSART J., BOUGET Stéphane, LAINE J., NEDELEC A., P., TIRILLY A., GOUTTEUILLET L.***

***Absents : Sébastien BOUGET, excusé qui a donné pouvoir à André NEDELEC et Nathalie KERVARREC***

***Monsieur Loïc GOUTTEUILLET a été élu secrétaire***

**Approbation du compte de gestion**

**Présenté par Mr CHAPALAIN G.**

**Receveur**

Le Conseil Municipal de GUIMAEC

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) statuant sur l'exécution du budget annexe 2020 suivant, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe : Lotissement

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part à l'unanimité.

Pour copie conforme

Le Maire

12022021A

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de membres en exercice : 15*

*Nombre membres présents : 13*

*Nombre de suffrages exprimés : 13*

**L'an deux mille vingt et un**

**Le dix mars à dix-huit heures**

**Le Conseil Municipal de GUIMAEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAEC**

**Date de convocation : 03 mars 2021**

***Présents : MMES ARZIC-PENIL Y., BARON C., BOURGES-ALLAIRE MARI ANNA, DENIS-KERANFORN G., PENN M. , RICOU S., MRS ABRASSART J., BOUGET Stéphane , LAINE J., NEDELEC A., P, TIRILLYA., GOUTTEQUILLET L.***

***Absents : Sébastien BOUGET, excusé qui a donné pouvoir à André NEDELEC et Nathalie KERVARREC***

***Monsieur Loïc GOUTTEQUILLET a été élu secrétaire***

**Comptes administratifs 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur André NEDELEC, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Pierre LE GOFF, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°- Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>LIBELLES</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>		<u>FONCTIONNEMENT</u>		<u>ENSEMBLE</u>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b><u>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</u></b>						

Résultats reportés		90 418.64		139 311.18		229 729.82
Résultats affectés 1068				80 000.00		
Opérations de l'exercice dont 1068	416 877.31	358 551.18	757 373.02	821 247.89	1 174 250.33	1179 799.07
Résultats de l'exercice	58 326.13			63 874.87		5 548.74
Restes à réaliser	332 155.75	155 335.22				
Résultats définitifs		<b>32 092.51</b>		<b>123 186.05</b>		<b>155 278.56</b>

<u><b>LIBELLES</b></u>	<u><b>INVESTISSEMENT</b></u>		<u><b>FONCTIONNEMENT</b></u>		<u><b>ENSEMBLE</b></u>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b><i>COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE LOTISSEMENT</i></b>						
Résultats reportés	111 436.48			100 416.94	11 019.52	
Résultats affectés 1068						
Opérations de l'exercice	1 150.00	41 822.92	42 972.92	42 975.21	44 122.92	84 798.13
Totaux		2.29		40 672.92		40 675.21
Résultats de clôture	<b>70 763.56</b>			<b>100 419.25</b>		<b>29 655.69</b>
Restes à réaliser						
<i>Résultats définitifs</i>	<b>70 763.56</b>			<b>100 419.25</b>		<b>29 655.69</b>

2°- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 10/03/2021 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité;

Cette délibération modifie et annule la délibération N°12022021

Pour copie conforme  
Le Maire

13022021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

En exercice 15

Présents 13

Votants 14

*L'an deux mille vingt et un*

*Le dix mars à dix-huit heures*

*Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAEC*

*Date de Convocation : 03 mars 2021*

*Présents : MMES ARZIC-PENIL Y., BARON C., BOURGES-ALLAIRE MARI ANNA, DENIS-KERANFORN G., PENN M. , RICOUS., MRS ABRASSART J., BOUGET Stéphane , LAINE J., NEDELEC A., TIRILLY A., GOUTTEQUILLET L.*

*Absents : Sébastien BOUGET, excusé qui a donné pouvoir à André NEDELEC et Nathalie KERVARREC*

*Monsieur Loïc GOUTTEQUILLET a été élu secrétaire*

**Affectation du résultat de  
Fonctionnement 2020 du  
Budget Commune**

*Vu le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 qui correspond à excédent de 123 186€05*

*Vu le résultat d'investissement au 31/12/2020 qui correspond à un excédent de 32 092€51*

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité l'affectation suivante :*

- *affection de la somme de 60 000€ à la section d'investissement par émission d'un titre au compte 1068*
- *laisser la somme de 63 186€05 à la section de fonctionnement*

*Pour copie conforme  
Le Maire*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

En exercice 15

Présents 13

Votants 14

***L'an deux mille vingt et un***

***Le dix mars à dix-huit heures***

***Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAEC***

***Date de Convocation : 03 mars 2021***

***Présents : MMES ARZIC-PENIL Y., BARON C., BOURGES-ALLAIRE MARI ANNA, DENIS-KERANFORN G., PENN M. , RICOUS., MRS ABRASSART J., BOUGET Stéphane , LAINE J., NEDELEC A., TIRILLY A., GOUTTEQUILLET L.***

***Absents : Sébastien BOUGET, excusé qui a donné pouvoir à André NEDELEC***

***Monsieur Loïc GOUTTEQUILLET a été élu secrétaire***

**FIXATION DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2021**

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.



En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

*La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour la taxe d'habitation sur les locaux vacants si délibération de la commune pour cette dernière. Le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté au titre de l'année 2019. La commune retrouvera la possibilité de moduler les taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants à partir de 2023.*

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera compensée pour les communes par **le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.**

**Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB (15.97 % pour notre territoire) qui viendra s'ajouter au taux communal TFB 2020.**

**Un retraitement des bases locatives sera opéré par les services fiscaux lorsqu'elles s'avéreront différentes entre la commune et l'ancienne base du département afin de ne pas faire varier l'avis d'imposition payé par le redevable.**

Commune par commune, les montants de taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de taxe foncière bâtie transférés. Afin de corriger ces inégalités, **un coefficient correcteur** sera calculé pour compenser l'éventuelle perte de ressources, ou à contrario, neutraliser la recette supplémentaire. Ce coefficient correcteur, présent sur l'état 1259 2021, s'appliquera sur les bases de foncier bâti pour assurer un produit équivalent à celui de l'ancienne TH.

*A partir de 2021, le Conseil Municipal doit donc se prononcer uniquement sur la variation des taux des taxes foncières bâties et non bâties.*

#### PROPOSITION :

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité 2021 comme suit :

TAXES MÉNAGES	2020	Evolution 2021
Taxe d'habitation : gel du taux <b>sans modulation possible</b>	XX.XX%	XX.XX%
Taxe foncière <b>communale</b> sur les propriétés bâties	XX.XX%	18%
Taxe foncière <b>départementale</b> sur les propriétés bâties	15.97 %	15.97 %
<b>nouveau taux communal issu de la fusion des taux de foncier bâti pour 2021</b>		<b>18% + 15.97 %</b>
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	46.67%	<b>46.67%</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, maintient les taux de 2020

- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2021 à 33.97 %
- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2021 à 46.67 %

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (3 contours Motte – 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Pour copie conforme

*Le Maire*

15022021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

En exercice 15

Présents 13

Votants 14

***L'an deux mille vingt et un***

***Le dix mars à dix-huit heures***

***Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAEC***

***Date de Convocation : 03 mars 2021***

***Présents : MMES ARZIC-PENIL Y., BARON C., BOURGES-ALLAIRE MARI ANNA, DENIS-KERANFORN G., PENN M. , RICOUS., MRS ABRASSART J., BOUGET Stéphane , LAINE J., NEDELEC A., TIRILLY A., GOUTTEQUILLET L.***

***Absents :***

***Monsieur Loïc GOUTTEQUILLET a été élu secrétaire***

***BUDGETS 2021***

Après avoir présenté le budget principal de la commune 2021 et le budget annexe du lotissement de Park ar Paul, Monsieur le Maire les propose au vote comme suit.

<b><u>BUDGET PRINCIPAL COMMUNE</u></b>		
SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	853 060.05	853 060.05
INVESTISSEMENT	1 373 780.15	1 373 780.15

<b><u>BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PARK AR PAUL</u></b>		
SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	180 964.94	180 964.94

INVESTISSEMENT	125 864.25	125 864.25
----------------	------------	------------

Ils sont acceptés à l'unanimité.

Pour copie conforme  
Le Maire

16022021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers  
En exercice 15  
Présents 13  
Votants 14

***L'an deux mille vingt et un***

***Le dix mars à dix-huit heures***

***Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAEC***

***Date de Convocation : 03 mars 2021***

***Présents : MMES ARZIC-PENIL Y., BARON C., BOURGES-ALLAIRE MARI ANNA, DENIS-KERANFORN G., PENN M. , RICOU S., MRS ABRASSART J., BOUGET Stéphane , LAINE J., NEDELEC A., TIRILLY A., GOUTEQUILLET L.***

***Absents : Sébastien BOUGET, excusé qui a donné pouvoir à André NEDELEC et Nathalie KERVARREC***

***Monsieur Loïc GOUTTEQUILLET a été élu secrétaire***

**Avenant N°1  
Marché de voirie**

Vu la délibération N°03052020A en date du 09 septembre 2020

Monsieur le Maire informe que la Société COLAS a présenté un avenant N°1 dans le cadre du groupement de commandes entre LANMEUR et GUIMAEC d'un montant de 3 488€75 pour la Commune de LANMEUR et que les nouveaux montants du marché sont dorénavant de :

- Commune de LANMEUR : 70 320€25 H.T.
- Commune de GUIMAEC : 130 711€05 H.T. (inchangé)

Le Maire entendu, les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer l'avenant N°1 de 3 488€75 pour la Commune de LANMEUR.

Pour copie conforme  
*Le Maire*